

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 FEVRIER 2022

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 27 janvier 2022, s'est réuni le 3 février à 18 heures, à la salle polyvalente de Locmaria-Grand-champ, au 1 rue des hortensias à Locmaria-Grand-champ, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

### Etaient présents :

ARRADON : Pascal BARRET - Jean-Philippe PERIES  
 ARZON : Roland TABART  
 BADEN : Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT  
 BRANDIVY : Pascal HERISSON  
 COLPO : Freddy JAHIER  
 ELVEN : Gérard GICQUEL  
 GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR  
 ILE D'ARZ : Jean LOISEAU  
 LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM  
 LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI  
 LE BONO : Yves DREVES  
 LE HEZO : Guy DERBOIS  
 LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET  
 LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC  
 MEUCON : Pierrick MESSAGER  
 MONTERBLANC : Alban MOQUET  
 PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE  
 PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY  
 PLOEREN : Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD  
 PLOUGOUMELLEN : Raynald MASSON  
 SAINT-AVE : Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC  
 ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC  
 SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU  
 SARZEAU : David LAPPARTIENT Jean-Marc DUPEYRAT  
 SENE : Sylvie SCULO - Anthony MOREL  
 SULNIAC : Marylène CONAN - Christophe BROHAN  
 SURZUR : Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE  
 THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT  
 TREDION : Jean-Pierre RIVOAL  
 TREFFLEAN : Claude LE JALLE  
 VANNES : David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Mohamed AZGAG - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGÉ - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Simon UZENAT - Christian LE MOIGNE - Patrick LE MESTRE

### Ont donné pouvoir :

ARRADON : Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET  
 ELVEN : Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL  
 : Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL  
 GRAND-CHAMP : Moran GUILLERMIC a donné pouvoir à Dominique LE MEUR  
 ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Jean LOISEAU  
 PLOUGOUMELLEN : Léna BERTHELOT a donné pouvoir à Raynald MASSON  
 SAINT-ARMELE : Anne TESSIER PETARD a donné pouvoir à Claude LE JALLE  
 SARZEAU : Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT  
 SENE : Régis FACCHINETTI a donné pouvoir à Sylvie SCULO  
 : Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO  
 SURZUR : Noëlle CHENOT a donné pouvoir à Yvan LE NEVE jusqu'à son arrivée  
 THEIX-NOYALO : Christophe HAZO a donné pouvoir à Danielle CATREVAUX  
 SARZEAU : Dominique VANARD a donné pouvoir à François MOUSSET  
 VANNES : Christine PENHOUEUET a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE  
 : Patrice KERMORVANT a donné pouvoir à Jean-Pierre RIVERY  
 : Laetitia DUMAS a donné pouvoir à Simon UZENAT  
 : Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à Patrick LE MESTRE

Ont été représentés :

LOCQUeltas : Michel GUERNEVE est représenté par Hélène BARON

Ont été absents :

MONTERBLANC : Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE

Le Président,  
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping horizontal and vertical strokes, positioned below the printed name of the president.

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 FEVRIER 2022**

**MARCHES PUBLICS**

**CONDITIONNEMENT, TRAITEMENT, VALORISATION DES DECHETS  
ISSUS DES DECHETERIES DE GOLFE DU MORBIHAN - VANNES AGGLOMERATION**

**LANCEMENT DU MARCHÉ**

Monsieur Christian SEBILLE présente le rapport suivant :

Une consultation concernant le conditionnement, le traitement et la valorisation des déchets issus des déchèteries de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération doit être lancée, selon la procédure de l'appel d'offres ouvert soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande d'une durée de 4 ans, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022.

L'accord-cadre se décompose en 8 lots distincts.

Les seuils minimum et maximum des lots sont définis comme suit :

Lot	Flux	Mini € HT /4 ans	Maxi € HT /4 ans
Lot n° 1	Gravats (béton - terre végétale - gravats en mélange)	230 000	400 000
Lot n° 2	Non-valorisable et Bois Rhuys-Elven	4 000 000	8 000 000
Lot n° 3	Bois	500 000	1 500 000
Lot n° 4	Métaux*	300 000	1 400 000
Lot n° 5	DDS - Huile alimentaire	700 000	1 500 000
Lot n° 6	Plâtre	120 000	250 000
Lot n° 7	DDA (déchets dangereux amiantés)	25 000	100 000
Lot n° 8	Cartons*	0	600 000

\*Pour les lots n° 4 « métaux » et n° 8 « cartons », il s'agit des montants des recettes attendues.

Les marchés de transport et d'accueil seront lancés quand les marchés ci-dessus auront été attribués.

*Vu les avis du Bureau du 14 janvier 2021 et de la commission Environnement du 27 janvier 2022, il vous est proposé :*

- d'autoriser le lancement de la consultation, selon la procédure d'appel d'offres ouvert soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique, pour les prestations décrites ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier après l'attribution du marché par la commission d'appel d'offres ;
- de solliciter toutes subventions pour la réalisation de ces prestations.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**